



Séance du 24 Octobre 2014

Convocation du 16 Octobre 2014

Absent excusé : Jean-Luc GEORGELIN

Secrétaire de séance : Laurent GAUDRY

Monsieur Jean-Luc GEORGELIN donne pouvoir à Madame Marie-Pierre BOURGET

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Domaine de la Croix des Rouleaux

Monsieur le Maire demande à ajourner la question en raison d'un manque d'informations.

2 – Aménagement de la rue de la Mairie

Suite à la réunion de la commission urbanisme, quelques modifications sont à apporter au projet. Monsieur le Maire demande à reporter ce dossier à la réunion de conseil de fin novembre.

3 – Convention Restauration des élèves primaires pour les classes vertes au CISPA

Comme chaque année, les enfants scolarisés à l'école Arc en Ciel, en CM1 et CM2, partent en classe de découverte au Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air (CISPA) de Ribou. Les élèves restent ainsi déjeuner à la cantine du CISPA.

La Communauté d'Agglomération du Choletais propose donc une convention à la commune de La Romagne pour fixer le prix du repas facturé.

Le prix proposé est donc de 3,75 €, identique à celui pratiqué par le service de restauration scolaire sur la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4 – Communauté d'Agglomération du Choletais

a/ Création de la compétence facultative « Relations Internationales »

Les communes composant la CAC s'investissent de plus en plus dans des actions de partenariat, de coopération et d'aide au développement avec des autorités locales étrangères, et notamment avec la commune de Boussé au Burkina Faso.

Ainsi, lors du prochain Programme de Développement Local mis en place pour la commune de Boussé, il a été envisagé d'inscrire des actions en matière d'eau et d'assainissement. Or, s'agissant de compétences communautaires, de telles actions ne peuvent être financées que par l'intercommunalité.

Pour permettre à la CAC de mener des actions de partenariat, de coopération et d'aide au développement avec des autorités locales étrangères, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'une compétence facultative supplémentaire, au profit de la CAC, dont la rédaction serait la suivante :

« Relations internationales comprenant :

. les actions de promotion et de valorisation de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de ses compétences au niveau international,

. la participation à des actions de coopération décentralisée, conformément à la législation et dans le cadre des compétences propres de la Communauté d'Agglomération du Choletais. »
La création de cette compétence ne dessaisira nullement la commune de La Romagne de sa capacité à intervenir en matière de relations internationales, chaque entité, communes et intercommunalité, étant appelée à intervenir dans leurs domaines de compétences respectifs.
Le conseil municipal approuve par 16 voix pour et 3 abstentions.

b/ Modifications statutaires :

Monsieur le Maire précise que les statuts de la Communauté d'Agglomération du Choletais doivent faire l'objet de modifications :

- modifier le siège social de la Communauté d'Agglomération du Choletais, suite à son installation au sein de l'Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération
- modifier les modalités de désignation des conseillers communautaires

Suite aux modifications législatives et réglementaires relatives à la composition du Conseil de Communauté et de son Bureau, l'article 5 des statuts doit être actualisé, comme suit :

« Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération sont élus au suffrage universel direct en application des articles L.273-6 et L.273-11 du code électoral.

Le nombre de sièges de conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération du Choletais et leur répartition entre les communes membres sont définis par l'arrêté préfectoral n°2013267-0020 en date du 24 septembre 2013.

Le Conseil de Communauté élit en son sein un bureau composé du Président, de Vice-Présidents et éventuellement de plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est fixé conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales. »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5 – Contrat de maintenance site internet

Monsieur le Maire présente un contrat de suivi et de maintenance du site internet proposé par la société créatrice du site (Vernalys Interactive).

Ce contrat entre en vigueur au 1^{er} mars 2015 et est conclu pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

Le présent contrat est conclu pour un montant de 530 euros HT par an, soit 636 euros TTC.

Monsieur Frédéric GROLLEAU, précise que le site fonctionne très bien et que la société est très réactive. Il conseille de s'entourer de professionnels tels que la société Vernalys Interactive.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6 – Actualisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration des cinq ponts à Cholet

Monsieur Frédéric GROLLEAU, conseiller municipal délégué en charge des questions d'environnement, présente le dossier d'actualisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration des cinq ponts de Cholet. Ce dossier est soumis à enquête publique du 4 octobre au 8 novembre 2014.

Chaque conseil municipal doit se prononcer et émettre un avis.

Suite à la présentation du dossier, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

7 – Questions diverses

a/ Composteur partagé entre la Maison Familiale Rurale « Le Vallon » et la Commune (au travers du service de restauration scolaire)

Monsieur Frédéric GROLLEAU présente la question au travers d'un diaporama.

Depuis 2013, la Communauté d'Agglomération du Choletais propose le principe de compostage partagé aux structures collectives (restaurants scolaires, maisons de retraite...).

La CAC s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), depuis 2010.

L'objectif du PLPD est de réduire nos déchets par des actions telles que le compostage, le réemploi, la réparation, la lutte contre le gaspillage alimentaire....

22 % des usagers de la CAC résident en habitats collectifs.

Cette action permet aux résidents et aux structures de diminuer leurs ordures ménagères résiduelles, d'utiliser le compost produit dans les espaces verts, de créer du lien social en pied d'immeuble (objectif souvent mis en avant par les élus ayant mis en place cette action).

En Juillet 2014, le projet d'installation d'un composteur a été présenté au Conseil d'Administration de la Maison Familiale Rurale et a été validé. Afin d'optimiser le système, la Maison Familiale Rurale propose d'étendre ce service à la cantine scolaire. Si le conseil municipal donne son aval pour un composteur partagé, une réunion technique pourrait avoir lieu Semaine 46 ou 47. Le conseil municipal est favorable à cette idée.

b/ Plantations rue Nationale

Monsieur Frédéric GROLLEAU, suite à son entrevue avec Mr Julien THOMAS, agent technique de la commune, propose un nouvel agencement du début de la rue Nationale.

En-effet, les prunus qui bordaient la rue Nationale sont morts.

Il est donc proposé de les abattre et de semer à leur place, des graminés formant une vague fleurie.

Ainsi le désherbage ne sera pas utile, seul un coup de tondeuse sera à prévoir en fin de floraison.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.